

1600 - Balthazar Bellère - Trésor des récréations - Douai Quincy

Auteurs : Recueil collectif

Description matérielle de l'exemplaire

Format 12°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Remarques

Remarques La catalogue indique : "ex-libris ms "Vente Potiez -Douai, 1867" ; cachet "Legs A.P. Maugin" Demi-rel. cuir Labarre 16, Bellère 72."

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_1008

Titre long THRESOR // DES RECREATIONS // CONTENANT HISTOI- // RES
FACETIEVSES ET HON- // NESTES, PROPOS PLAISANS // & pleins de gaillardises,
Faicts & tours // ioyeux, Plusieurs beaux Enigmes, tant en // vers qu'en prose, &
autres plaisanteries. // Tant pour consoler les personnes qui du vent de // Bize ont
esté frapez au nez, que pour recreer // ceux qui sont en la miserable seruitude du //
tyran d'Argencourt. // Le tout tiré de diuers Autheurs // trop fameuz. // [fleuron] // A
DOVAY, // De l'Imprimerie de BALTAZAR // BELLERE, au Compas // d'Or. L'An
1600. // Avec permission des Superieurs.
Imprimeur(s)-libraire(s) Bellère, Balthazar
Date 1600

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et cote Douai (Fr), Bibliothèque Marceline Desbordes Valmore,
Réserve patrimoniale, I-d-17-1600-11

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation [Réseau des bibliothèques Douai Quincy](#)

Sources de la numérisation Photographies de travail, Jean Vilbas

Type de numérisation Numérisation partielle

Autres exemplaires localisés San Marino (US-CA), The Huntington Library, Rare Books [136154](#)

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscrites Annotations manuscrites sur la page de titre, ainsi que sur [la page de garde la précédant](#).

Références sur l'exemplaire

Remarques générales Première édition du *Trésor des récréations*.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Remerciements Nous remercions Jean Vilbas, conservateur chargé des collections patrimoniales à la bibliothèque Marceline Desbordes Valmore de Douai, qui a réalisé les clichés.

Droits

- Image(s) : Douai-Réserve Patrimoniale
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Recueil collectif, 1600 - Balthazar Bellère - Trésor des récréations - Douai Quincy, 1600

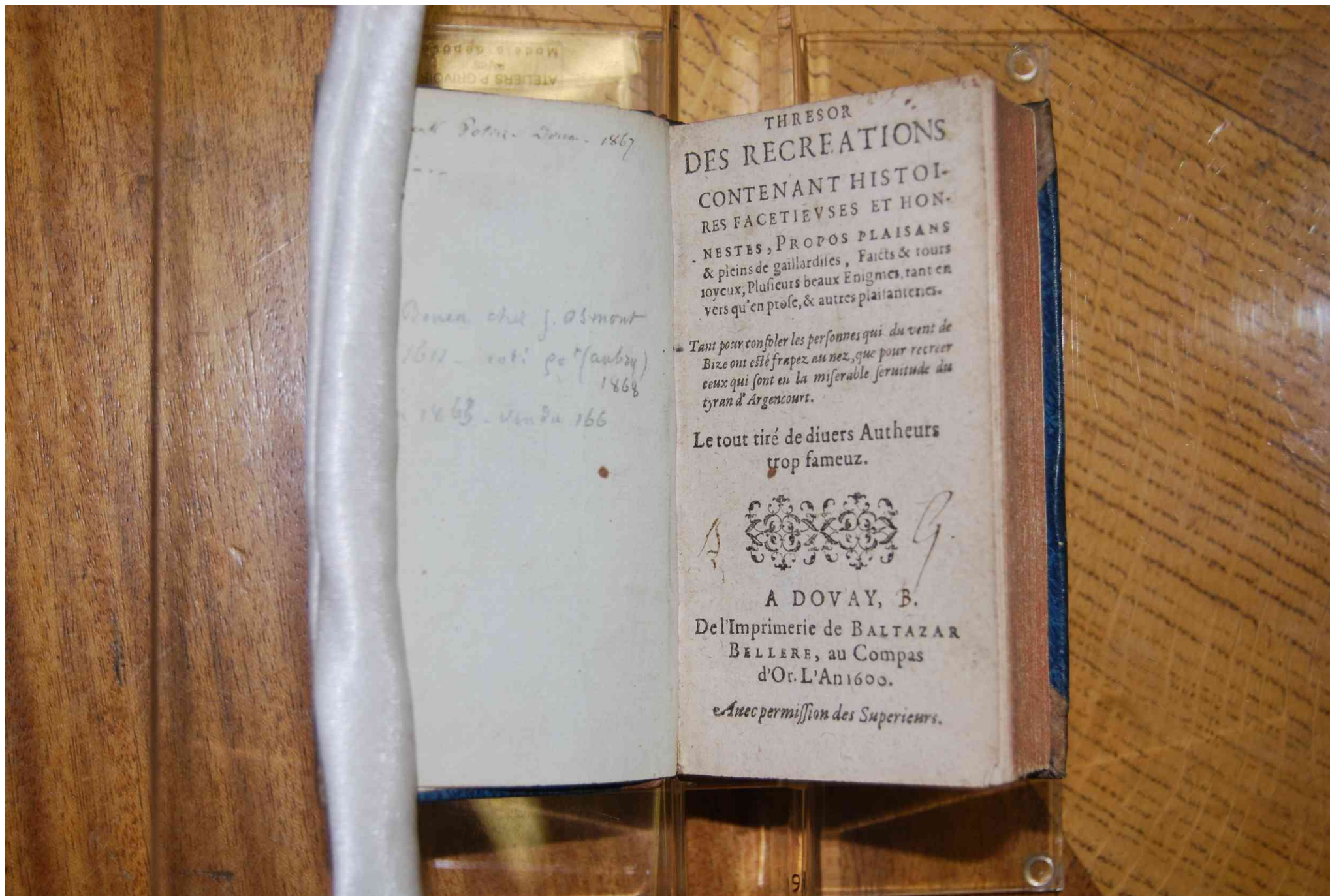
Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/1008>

Copier

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 19/10/2016 Dernière modification le 12/09/2024



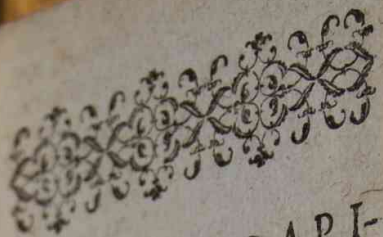
AV LECTEUR EN-
nemy iuré de melancholie,
BALTAZAR BELLERE.
Salut.

LECTEUR amiable, cōme ie cōsi-
derois la ieunesse se corrompre par
une infinité de liures, netendās à
autre but, qu'à esguillonner les
cœurs des ieunes gens à choses il-
licites & remplies d'impudicité, qui est biē sou-
uent cause de la ruine de ceux, qui sans estre
souillez de ceste tache, eussent esté piliers & or-
nemēs des Republicques: l'ay pensē que ie feray
grand seruice à la Republique, & consciences
de la ieunesse, si ie pouuois trouuer moyen d'ex-
terminer ces liures tant preiudiciables au salut
des ames: sans toutes fois priuier la ieunesse des
recreatiōs, & passetemps, qu'elle cherche par la
lecture de tels liures: Car ie confesse (auec la cō-
mune opinion des hommes) que c'est vne chose
facheuse, d'estre tousiours ententif aux choses
serieuses, sans pouuoir quelques fois donner re-
lasche à l'esprit, pour recouurer la gayerie, &
le se

PRÆFACE.

lieffe de cœur qui auoit esté rauie par la mul-
 titude des affaires, dont aucuns sont souuent in-
 eables. Aiant donc communiqué ce mie à son
 à ceux qu'en ce fait ie dois recognoistre sup-
 rieurs, & iceux ayant iugé n'estre pour le pre-
 sent chose impertinent; i'ay prins la plume
 mains. & suivant les traces & façons de faire
 des Mousches à miel, de tous ces liures remplis
 presque de toute part d'espiques insectes du ca-
 ractere de ce faux Dieu Cupido, i'ay tiré ce qui se
 resentoit qu'honneste, & seruoit seulement aux
 asbas & soulas des esprits, reietant le venin &
 tout ce qui pouuoit apporter quelque detrimen-
 aux lecteurs. I'ay doncques recherché les histoires
 facetiuses & honestes, propos plaisans & pleins
 de gaillardises, faicts & tours ioyeux exercez
 par ceux qui ont la teste à l'escarmouche, les
 yeux à la proye, le nez à la cuisine, la main à la
 bourse, avec plusieurs beaux Enigmes, tant en
 vers, qu'en prose, & autres tours d'Aritmeti-
 que tres-ingenieux, pour estre estimé des hom-
 mes comme vn oracle.

Parquoy doncques, ie vous supplie de prendre
 en bonne part ce mien petit travail, afin que
 voyant cecy vous estre agreable, vous m'esgui-
 lonnez d'auantage à entreprendre, ce doit vous
 tirer plus grande utilité & consolation.



GEORGE CAPI-
 TULE AVEC SON MAISTRE
 touchant son seruice, en fin Geor-
 ge fait venir son Maistre en iuge-
 ment.



ANDOLPHE Zabarel gē.
 til homme de Padoue, qui
 en son tēps fut fort vaillant
 hōme, magnanime & bien
 aduisé, ayant vn iour affaire
 d'vn seruiteur, & n'en pou-
 uant trouuer vn à son gré, finalement luy
 tomba entre mains vn meschant garnement,
 fin & caut-leux, lequel toutes fois scauoit tāt
 bien desguiser sa malice par vn doux sem-
 blant, que l'on l'eust iugé le plus simple
 homme de la terre, auquel Pandolphe
 demanda s'il le vouloit seruir, ie suis con-
 tent dit George (ainsi se nomoit ce frippon)
 mais ce sera à la charge, que ie ne m'em-
 ploieray sinon à penser à voz cheuaux, &
 vous

THRESOR DES

vous accompagner: car ie ne me veux met-
 er d'autre chose; à quoy s'accorda Pandol-
 phe, & allans chez les notaires en passerent
 contract, selon les causales par eux conue-
 nues & accordees. A quelque temps de là
 Pandolphe allant aux champs, & passant de
 fortune par vn lieu fort fangeux & mal-ai-
 sé, fit entrer son cheual en vn grand fosse,
 duquel il ne se peut iamais retirer, à cause
 des fanges & boues, dont il estoit plein:
 parquoy craignant demeurer en ce bour-
 bier appella son George pour l'ayder, mais
 ce mauvais seruiteur qui le regardoit, n'en
 voulut iamais rien faire, d'autant (disoit il)
 que cela n'estoit porté par son obligation,
 & la tirant de sa gibetiere, commença à la
 lire depuis vn bout iusques à l'autre, pour
 veoir si cest article y estoit cōpris. Mais luy
 disoit son maistré, encores que cela ne
 soit expressement, & par mots exprez por-
 té par ton obligation, n'es tu pas tenu me
 secourir? Ayde moy donc iete prie. Je n'en
 feray rien dit le seruiteur, pource que ie ne
 le scaurois faire sans contreuenir à mon cō-
 tract. Adonc Pandolphe tu ne me veux donc
 pas ayder, poltron si tu ne me retire de ce
 bourbier, ie ne paieray iamais ce que iete
 doy. Vous me payerez, & si ie ne vous ayde-
 ray pas, dit le seruiteur, & quoy, me peferiez
 vous bien tant sot, que de faire ce que ie ne
 doy, & ne puis sās encourir aux peines por-
 tees par nostre trāsaction? Certe, Mōsieur, ie
 m'en

RECREATIONS.

m'e garderay biē, & de usiez vous demeurer
 en la place. Tellemēt que si de fortune Pādol-
 phe n'eust esté secouru par les passans, c'est
 chose toute asseurée que iamais il n'en fust
 échappé. Pandolphe estāt sorti de ce bour-
 bier trāsigea de nouveau avec son seruiteur,
 qu'il fit obliger souz certaines peines, de
 l'ayder en toutes choses qu'il luy comman-
 deroit, & ne l'abandonner iamais. Aduint
 vne autre fois que Pandolphe se promenāt
 avec quelques gentils hommes venitiens,
 son seruiteur marchant tousiours à ses co-
 stez, se promenoit quād & luy, ne le voulant
 abandonner: dequoy les gentils-hommes, &
 ceux d'alētour rioiēt, prenāt grand plaisir en
 ceste nouueauté, qui fut cause que Pandol-
 phe retournāt en son logis, reprint aigremēt
 son seruiteur, luy disant qu'il auoit mal & for-
 tement fait, de s'estre ainsi promené costé à
 costé de luy, sans auoir respect, ny reuerence
 à luy qui estoit son maistré, ny aux gentils-
 hōmes de sa cōpagnie. Le seruiteur, serrāt les
 espaules, disoit auoir obey à ses cōmande-
 mēs, alleguāt son cōtract. Au moyē dequoy
 ils en rehtrent vn autre, par lequel le maistré
 voulut que son seruiteur marchast loin derie-
 re luy. Alors George le suyoit loing de cēt
 pas, & combien que son maistré l'appellast,
 & fist signe qu'il vint parler à luy, toutes-
 fois George ne vouloit approcher d'auan-
 tage, craignant encourir la peine portée par
 leur cōtract: pourquoy Pādolphe se fāc hāt
 de la

THRESOR DES

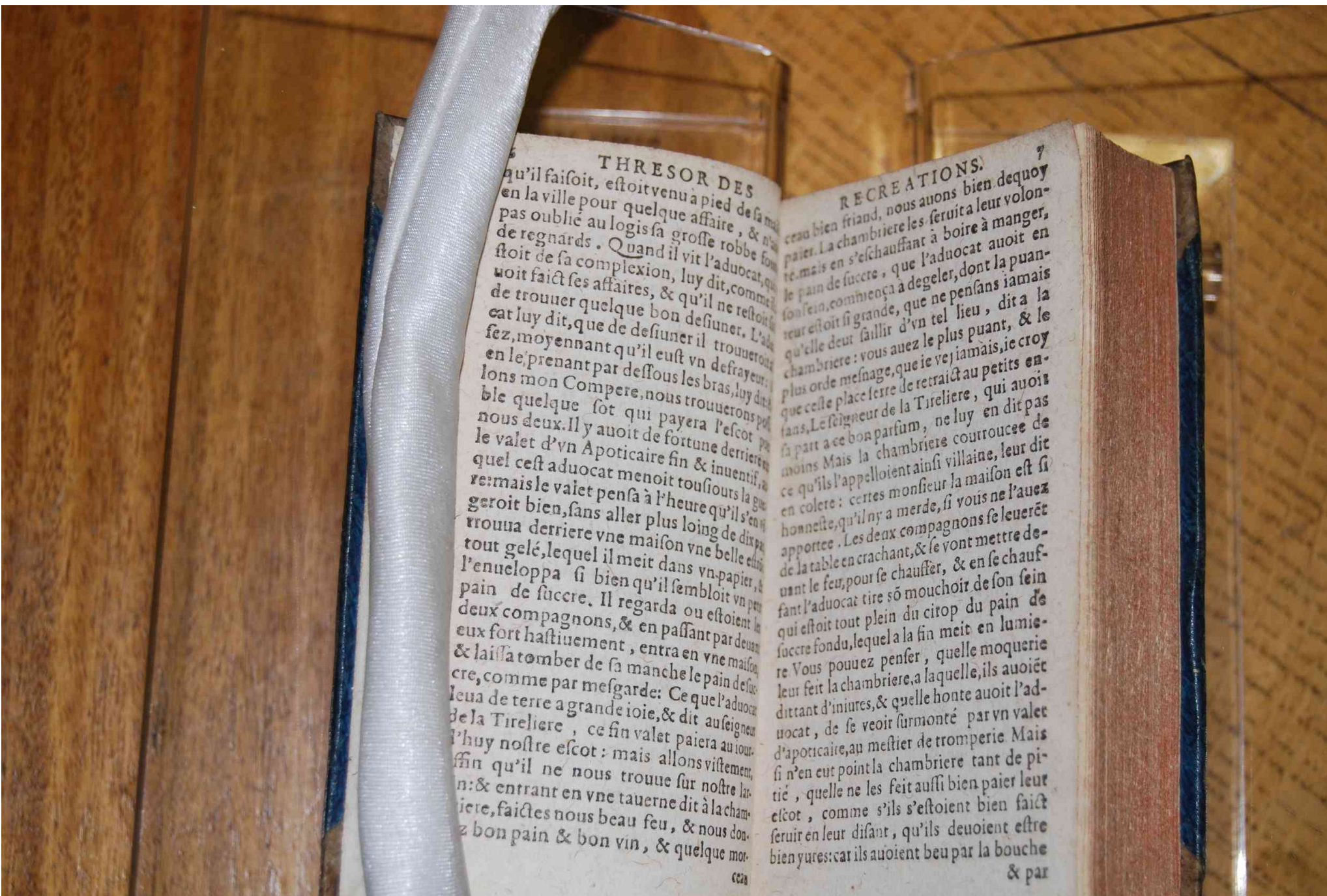
de la lascheté & simpleſſe de son ſer-
 teur, luy interpreta ce mot (loing)
 que par iceluy il entendoit loing de
 pieds. Le ſeruiteur, quilors auoit bien en-
 du la concepiō de ſon maistre, print vn
 ſon loing de trois pieds, & mettant
 bout d'iceluy contre ſon eſtomach, & l'au-
 tre contre les eſpaules de ſon maistre, le ſer-
 uoit ainſi par la ville. Le Peuple voyant
 ces choſes, & penſant que ce fuſt vne ga-
 geure, ou que ce ſeruiteur fuſt ſol, ſ'asſem-
 bloit autour d'eux, riant à gorge deſſe-
 Pandolphe qui ne s'eſtoit encor apperceu
 du baſton que tenoit ſon ſeruiteur, s'esba-
 hiſſoit grandement pourquoy tout ce pe-
 ple le regardoit, & rioit ainſi: mais ay-
 ant cogneu la cauſe, ſe colera de fa-
 çon qu'il le vouloit battre. Parquoy le galant
 ſe plaignant, s'excuſoit, diſant: Monſieur
 vous auez tort me vouloir outrager, parce
 que ie ne penſe auoir failly, & quoy? ya
 il pas contract entre nous? ay ie pas obey
 voz commandemens, quand ay ie man-
 qué à ma promeſſe? Liſez noſtre contract,
 & ſi trouuez que l'aye failly, puniſſez
 moy. Ainſi George demeuroid touſiours
 vainqueur. Vne autresfois Pandolphe
 l'enuoya à la boucherie achepter de la
 chair, & parlant ironiquement à la fa-
 çon des Maîtres, luy dit: Va, & demeure
 vn an à retourner. Le ſeruiteur trop obeif-
 ſant, alla en ſon pays, où il demeura inſques
 au bout

RECREATIONS.

au bout de l'an. Apres retournant le premier
 iour de l'an ſuyuant, alla trouuer ſon mai-
 ſtre, luy portant de la chair, dequoy Pandol-
 phe ſe eſbahy, parce qu'il ne ſe ſouuenoit
 plus de ce qu'il auoit commandé à ſon ſer-
 uiteur le reprint beaucoup de s'eſtre fuy,
 diſant: tu es venu vn peu bien tard, larron
 de milles ſourches, vrayement ie te ſeray
 payer la peine, comme tu le merites, va pol-
 tron, va, & ne penſe pas que ie te donne ie-
 mais vn liard. Le ſeruiteur reſpōd auoir en-
 tretenu ſon contract, & ſelon le contenu
 d'iceluy obey à ſes commandemens. Sou-
 uenez vous, Monſieur, diſoit il, que quand
 m'auiez commandé que ie demeuraiſſe vn
 an ſans retourner, ie vous ay obey, pourquoy
 donc ne me paierez vous, certes ſi ferez.
 Ainſi ce ſeruiteur ſit conuenir ſon maistre en
 iuſtice, lequel apres vne longue procedure,
 le ſit finalement condamner, luy paier les
 gaiges, qu'il luy auoit promis.

D'VN FRIAND DESIVNER
 préparé par vn varlet d'Apoticaire
 à vn Aduocat.

EN la ville d'Alençon, y auoit vn ad-
 uocat bon compaignon, & bien-ay-
 mant à deſiuner matin. Vn iour eſtant aſſis
 à ſa porte, veit paſſer vn gentil homme
 deuant luy qui ſe nommoit Monſieur de la
 Tireliere, lequel à cauſe du trop grand froid
 qu'il



THRESOR DES

qu'il faisoit, estoit venu à pied de sa mai-
en la ville pour quelque affaire, & n'a-
pas oublié au logis sa grosse robe four-
de regnards. Quand il vit l'aduocat, qui
estoit de sa complexion, luy dit, comme il
voit faict ses affaires, & qu'il ne restoit
de trouver quelque bon desjeuner. L'adu-
cat luy dit, que de desjeuner il trouueront
sez, moyennant qu'il eust vn desfrayeur.
en le prenant par dessous les bras, luy dit
lons mon Compere, nous trouuerons pos-
sible quelque sot qui payera l'escot pour
nous deux. Il y auoit de fortune derriere
le valet d'un Apoticaire fin & inuentif, au-
quel cest aduocat menoit tousiours la que-
re: mais le valet pensa à l'heure qu'il s'en vi-
geroit bien, sans aller plus loing de dix pas.
trouua derriere vne maison vne belle es-
tout gelé, lequel il meit dans vn papier, &
l'enueloppa si bien qu'il sembloit vn petit
pain de sucere. Il regarda ou estoient les
deux compagnons, & en passant par deuant
eux fort hastiuement, entra en vne maison
& laissa tomber de sa manche le pain de suc-
cre, comme par mesgarde: Ce que l'aduocat
leua de terre a grande ioie, & dit au seigneur
de la Tireliere, ce fin valet paiera aujour-
d'huy nostre escot: mais allons vistement,
fin qu'il ne nous trouue sur nostre lar-
cin: & entrant en vne tauerne dit à la cham-
briere, faictes nous beau feu, & nous don-
nez bon pain & bon vin, & quelque mor-

RECREATIONS.

ceau bien friand, nous auons bien de quoy
paier. La chambriere les seruit a leur volon-
te, mais en s'eschauffant à boire à manger,
le pain de sucere, que l'aduocat auoit en
son sein, commença à degeler, dont la puanteur
estoit si grande, que ne pensans iamais
qu'elle deust saillir d'un tel lieu, dit à la
chambriere: vous auez le plus puant, & le
plus orde mesnage, que ie veie iamais, ie croy
que celle place serre de retraict au petits en-
fants. Le seigneur de la Tireliere, qui auoit
sa part a ce bon parfum, ne luy en dit pas
moins. Mais la chambriere courroucée de
ce qu'ils l'appelloient ainsi villaine, leur dit
en colere: certes monsieur la maison est si
honneste, qu'il n'y a merde, si vous ne l'auiez
apportée. Les deux compagnons se leuerēt
de la table en crachant, & se vont mettre de-
uant le feu, pour se chauffer, & en se chauf-
fant l'aduocat tire son mouchoir de son sein
qui estoit tout plein du citop du pain de
sucere fondu, lequel a la fin meit en lumie-
re. Vous pouuez penser, quelle moquerie
leur feit la chambriere, a laquelle, ils auoient
dittant d'iniures, & quelle honte auoit l'ad-
uocat, de se veoir surmonté par vn valet
d'apoticaire, au mestier de tromperie. Mais
si n'en eut point la chambriere tant de pi-
tié, quelle ne les feit aussi bien paier leur
escot, comme s'ils s'estoient bien faict
seruir en leur disant, qu'ils deuoient estre
bien yures: car ils auoient beu par la bouche
& par

270
AENIGME
ENIGMES FRANÇOISES, D'ALEXANDRE SILVAIN ET D'AVTRES DIVERS AVTHEVRS

Avec les expositions dicelle

Des animaux un des plus petits suis.
Mais l'homme peut de moy aussi prendre
Non a plaider, à marchander, ou vendre,
Mais qui mieux vaut, se luy donne un adieu
De travailler, pour soy & ses amis.
Au temps qu'il peut travailler & prime prendre,
Et se garde, de se laisser surprendre
De l'age, auquel l'en dit, plus ie ne puisse.
Aux belliqueux en part se symbolise,
Da menager ie monstre l'entreprise,
Je suis à l'œil usé plus laid que beau,
Mais lon n'a leu iamais par rescripture
Aucun avoir plus noble sepulture
Que moy: qui suis, & ou quel est mon iourant

EXPOSITION.

C'est la formis, qui comme dict Salomon nous enseigne, est providente, & encourage aux hommes la diligence, aussi

271
AENIGME
en ordonnance comme de-
mancher les soldats, & se se-
pen l'autre, combattent aussi
defiance de leur demeure, & leur
est quelquefois l'arbre duquel il de-
vient sous l'arbre sur elles se congelle
& combat sur elles se congelle
AENIGME. 2.
engendré eule douze beaux enfans,
engendré les autres triomphans,
engendré en suivant sa nature,
engendré d'aucune creature,
engendré tellement son deuoir
engendré filz beaux & clairs nous fait voir
engendrent trente filles
engendrent treize filz
engendrent tant à conveoir habill's,
engendrent à son frere pour espoux.
engendrent ce mariage doux
engendrent jusqu'à deux douzaines,
engendrent puis naissent autres certaines
engendrent qui sont soixante & quatre a point?
engendrent qui se suis, ou ne suis point?
L'Enigme precedente signifie l'Annee
engendrent les douze beaux & triom-
phans, les autres beaux & triom-
phans, lesquels mois engendrent chacun
trente filz qui sont trente iours, & trente
filles qui sont trente filles, brunes à cause
de leur obscurité, puis le iour & la nuit en-
gendrent ensemble 24 heures, & chacun
engendre 64 minutes: Et faut co

